



CERTIFICAT DE DESTRUCTION

En ce qui concerne tous les renseignements protégés qui m'ont été fournis relatifs aux dossiers énumérés ci-dessous, je confirme par le présent document avoir :

- a) détruit tous les documents papier protégés;
- b) et, le cas échéant, supprimé de tout serveur, ainsi que de tout serveur auxiliaire, les renseignements ou documents protégés qui m'ont été transmis en format électronique.

Numéro de dossier	Nom de cas

Signature :

Nom (en lettres moulées) :

Nom du cabinet :

Date :

Le certificat de destruction dûment rempli doit être déposé auprès du greffier du Tribunal dans les 10 jours de la fin de tout délai d'appel ou de révision judiciaire ou dans les 10 jours de la fin de votre participation à toute révision judiciaire ou à tout appel d'une décision du Tribunal à un tribunal supérieur.